

GRETA

**la
cgt**

**ÉDUC'
ACTION**

POUR UNE RENTRÉE OFFENSIVE

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Lors des assises nationales du 24 juin 2025 (qui ont connu un franc succès), les présent·es, avec l'intersyndicale, ont décidé d'appeler à une journée de mobilisation de l'ensemble des personnels dès cet automne.

LES NOMBREUSES RAISONS DE SE MOBILISER...

En raison des incertitudes budgétaires et des politiques mises en œuvre par les Régions, **le marché de la formation se tend et les GRETA perdent de plus en plus de marchés face à la concurrence d'organismes privés**. Ces derniers proposent des tarifs agressifs au détriment des salaires et des conditions de travail de leurs personnels et surtout de la qualité de la formation.

**MARCHANDISATION
PRODUCTIVITÉ
RENTABILITÉ
ÉCONOMIES...**



En conséquence, **les non-renouvellements abusifs et les licenciements se multiplient dans les GRETA**, générant une dégradation sans précédent des conditions de travail : empiement et glissement de missions de plus en plus fréquents, augmentation de la charge de travail, entraînant perte de sens au travail et épuisement professionnel.

À ce désastre financier et social, **le gouvernement ajoute son nouveau plan de destruction du Service public de la formation des adultes avec la transformation des GRETA en GIP**.

VERS UNE GÉNÉRALISATION DE L'ABSORPTION DES GRETA PAR LES GIP

Du fait de gouvernances défaillantes et de chef-fes d'établissement peu ou pas formé·es, **de plus en plus de GRETA se retrouvent dans une situation critique**.

Le GRETA du Var en a fait les frais : par manque d'anticipation de sa direction, la cessation de paiement a été effective en décembre 2024 et les personnels ont subi de nombreux licenciements, des baisses de quotités et des démissions.

En juin 2025, alors que d'autres solutions auraient pu être étudiées, la région académique PACA a sollicité le ministère pour transférer l'ensemble de l'activité et des personnels du GRETA vers un service de formation professionnelle des adultes, nommé GRETA au sein du GIP-FIPAN (académie de Nice).

Ce transfert devait être une « expérimentation » mais le 17 avril 2025, le MEN s'empresse de publier un décret permettant ou la création d'un groupement



d'intérêt public (GIP) dédié, ou l'intégration des GRETA dans les GIP-FCIP existants, pour répondre à d'autres demandes locales éventuelles. Depuis, les annonces de transferts se multiplient...

Loin de sécuriser financièrement les GRETA, le GIP n'est pas LA solution miracle mais implique un changement de statut pour les personnels.

DE L'EXPÉRIMENTATION À L'ABSORPTION...

LES CONSÉQUENCES DE CETTE TRANSFORMATION

Transformer systématiquement les GRETA en GIP entraînera une sortie du périmètre du ministère de l'Éducation nationale pour tous les personnels et **aggravera leur situation déjà très précaire en permettant la délégation de service public** à des structures qui ne seront plus directement rattachées à l'Éducation nationale.

Le nouvel employeur n'étant plus l'EPL mais le GIP-FCIP (structure publique autonome dotée de personnalité juridique propre), c'est **un changement juridique majeur pour les personnels**.

La titularisation ne sera plus possible et les contractuel·les GRETA **risquent une perte des acquis antérieurs** (ancienneté, rémunération, avancement,



remise en cause du temps de travail des formateur·trices) car leur nouveau contrat de travail dépendra entièrement des conditions prévues par la convention constitutive du GIP.

Les règles relatives au dialogue social et les instances de représentation des personnels dans les GIP existent mais selon des modalités spécifiques (Comité Social d'Administration, Commission Consultative Paritaire, F3SCT), moins favorables pour les personnels que celles de l'Éducation nationale.

Avec autant de régimes salariés que de GIP, il n'y aura plus aucune possibilité d'unification des droits des agent-es ! C'est la fin des GRETA et de leur mission de service public à l'Éducation nationale !

LA TRANSFORMATION DES CFC EN CFP FRAGILISE LE SERVICE PUBLIC DE FORMATION

Le Décret n°2025-322 du 8 avril 2025 relatif aux Conseillers en formation professionnelle (CFP) entérine le nouveau référentiel Métiers de CFP (paru en 2023).



On leur demande aujourd'hui de diversifier leur activité au détriment de la formation continue : développer l'apprentissage ; répondre à des appels à manifestation d'intérêt pour équiper les lycées ; trouver des solutions d'hébergement aux apprentis sans logement, etc.

Or, les conseiller·ères en formation continue sont indispensables pour aider véritablement les demandeur·euses d'emploi, les jeunes et les travailleur·euses en reconversion. La formation continue des adultes ne peut exister sans de véritables conseiller·ères !

DÈS SEPTEMBRE ON S'ORGANISE... ET ON SE SYNDIQUE !



ON PORTE NOS REVENDICATIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET ON PRÉPARE DES ACTIONS AVEC LES COLLÈGUES ET LA CGT ÉDUC'ACTION



POUR LA CGT ÉDUC'ACTION, SEULE UNE MOBILISATION MASSIVE PERMETTRA DE SAUVER LE SERVICE PUBLIC DE LA FORMATION CONTINUE

LA CGT APPELLE LES PERSONNELS DES GRETA À DÉBATTRE EN SE RÉUNISSANT, DES MENACES QUI PÈSENT SUR LEUR OUTIL DE TRAVAIL POUR CONSTRUIRE CETTE MOBILISATION. ELLE LES INVITE À SAISIR DES MOBILISATIONS EN COURS Y COMPRIS DES JOURNÉES DE GRÈVE À L'APPEL DE L'INTERSYNDICALE !

CGT Éduc'action

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

www.cgteduc.fr

0155827655 unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgteduc.fr



@cgteeducaction